

était auparavant soumis à un examen destiné à garantir un avantage certain pour les Canadiens.

Le projet de loi vise notamment à favoriser l'investissement par des Canadiens au Canada. L'article 5, que nous voudrions modifier, donne certaines attributions au ministre. Il me semble que ce serait très utile d'étendre la portée de ces attributions si le gouvernement veut vraiment essayer de favoriser l'investissement par des Canadiens au Canada. Il s'agit vraiment de savoir si le ministre de l'Expansion industrielle régionale sera réellement chargé de mettre en œuvre une stratégie industrielle au Canada. Le gouvernement antérieur en parlait souvent, mais il n'a rien fait en ce sens. La même chose semble se produire sous le nouveau gouvernement.

J'ai bien peur que l'article 4, qui porte sur le rôle du ministre, et l'article 5, dont nous parlons maintenant et qui explique ce que ce rôle comporte, ne soient que de la poudre aux yeux. Leur seule raison d'être consiste à faire taire les critiques du projet de loi, selon qui le gouvernement voulait simplement supprimer les sauvegardes prévues dans la Loi sur l'examen de l'investissement étranger sans les remplacer.

Notre amendement dit que le ministre doit établir pour l'économie canadienne, en matière d'investissements dans le secteur public et le secteur industriel privé, des lignes directrices à moyen et long terme compatibles avec une stratégie industrielle axée sur le plein emploi, la croissance, la diversification, l'autonomie et la concurrence des exportations. A titre de socialiste et de social-démocrate canadien, je trouve qu'une stratégie industrielle ne saurait avoir de meilleurs objectifs. Pour aboutir encore à de meilleurs résultats, il faudrait y ajouter l'égalité en matière d'emploi, de sorte que le Canada se porterait beaucoup mieux qu'il ne le fait maintenant sur le plan socio-économique. Si nous fixons ces objectifs à notre stratégie industrielle, il reste à savoir comment les réaliser. J'ai bien peur que le ministre et le gouvernement ne refusent, par principe et par tempérament, de mettre au point cette stratégie industrielle et d'aviser aux moyens de la réaliser.

Il est entendu que notre proposition d'amendement ne peut pas obliger le ministre à agir, mais elle ajoute tout de même à la mesure des précisions sur les responsabilités que le ministre devrait avoir. Nous pourrions amener ensuite ce dernier à nous rendre des comptes, grâce aux mécanismes dont dispose le Parlement et aux moyens dont les Canadiens peuvent se prévaloir, notamment lors des élections.

M. Thacker: Les sociaux-démocrates sont respectueux des lois?

M. Cassidy: Le député a dû faire partie de ce groupe conservateur qui a ouvert un poste d'essence afin de s'opposer à la métrisation, enfreignant ainsi constamment la loi du Canada pendant plus de deux ans et demi. Qu'il en parle aux députés de son parti.

M. Gurbin: Ce n'est pas ce que le juge a dit.

M. Cassidy: Le juge n'a rien dit.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Il n'y a que 10 minutes de prévues pour les discours. Ne les perdons pas en interruptions.

M. Cassidy: Je signalerai aux députés que non seulement il n'y a pas eu de décision judiciaire mais qu'en fait il n'y a pas de loi de violée en ce moment parce que le règlement d'exécution d'une certaine loi concernant les travaux publics, pris par

le cabinet il y a quelques jours, n'a pas été publié à la *Gazette du Canada*. Il n'a donc pas force exécutoire. La GRC se voit obligée de faire des arrestations illégales sur ordre du ministre des Travaux publics (M. La Salle). J'invite les ministériels à dire au ministre des Travaux publics de cesser de violer la loi, de faire appliquer par la GRC une loi qui n'existe pas.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Tout le monde ici connaît parfaitement l'attachement du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) à cette question. Ce qui est en discussion actuellement, c'est un autre projet de loi.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je m'excuse, mais je pense que vous auriez pu rappeler nos collègues ministériels à l'ordre quand ils ont fait ces observations qui n'ont pas de rapport avec le sujet.

Un autre amendement de ce groupe invite le ministre à convoquer des groupes consultatifs industriels, composés de représentants des entreprises et des syndicats, ainsi que des autorités provinciales et locales, chargés de présenter des recommandations en matière de politique et de priorités d'investissement. Je ne saurais exagérer l'importance de cette approche si nous voulons réussir à appliquer une stratégie industrielle et à soutenir la concurrence qui sévit actuellement à l'échelle mondiale.

Dans les observations qu'il a présentées au sujet de ce projet de loi le ministre a dit, à juste titre je pense, que le climat de la concurrence est en train de changer. Ce dont il n'a pas été suffisamment question à la Chambre, au comité des finances de la Chambre ou ailleurs, c'est de savoir ce que nous allons faire à ce sujet au Canada, comment nous allons réagir. Trop souvent j'entends des gens, que ce soient des conservateurs ontariens ou fédéraux ou des représentants des milieux d'affaires, dire que ce qu'il faut faire c'est écraser les travailleurs, les obliger à accepter le salaire minimal, leur imposer les normes de Taiwan au lieu de mettre en valeur nos ressources humaines, notre matière grise et notre compétence technique pour tirer partie de nos ressources naturelles, conserver un niveau de vie correct, conserver le type d'économie que nous avons connu au fil des ans.

Tout le monde sait que la clé de l'avenir industriel c'est l'emploi optimal des ressources humaines. Non pas travailler plus, mais travailler plus intelligemment. Et pour travailler plus intelligemment, il faut apprendre comment les divers éléments d'une société nationale ou d'une entreprise peuvent collaborer, comment le gouvernement et les entreprises peuvent collaborer. Pour avoir des stratégies industrielles efficaces, il faudra que les entreprises, les syndicats, les collectivités locales, les régions et les associations de bénévoles travaillent de concert à trouver les stratégies qu'elles adopteront ensuite et qu'elles appliqueront de concert.

Cela est extrêmement important, mais pas du tout envisagé dans la présente mesure qui dit que le ministre a la possibilité, s'il en a l'envie, d'organiser des consultations ou des conférences de représentants de l'industrie et des syndicats ou des autorités provinciales et locales dans l'exercice du pouvoir que la loi lui accorde. N'importe quel ministre peut organiser des conférences. Cela se fait constamment. Il y a déjà eu quelques conférences économiques sous le nouveau gouvernement. Il n'y a pas besoin d'autorisation législative pour cela. J'estime qu'il devrait y avoir là une obligation. Le gouvernement du Canada,